POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES PRESTATIONS DE FORMATION POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

]

1. Engagement

Deux Octobre s'engage à favoriser l'accès à ses prestations de formation à toute personne en situation de handicap, dans le respect des principes d'égalité des chances, de non-discrimination et d'accessibilité.

Chaque situation étant unique, une attention particulière est portée à l'analyse des besoins spécifiques afin de proposer, dans la mesure du possible, des solutions adaptées.

2. Accueil et information des publics

Dès le premier contact, les bénéficiaires sont invités à signaler toute situation de handicap ou besoin spécifique, qu'il soit :

- Permanent ou temporaire,
- Visible ou non visible.

Cette information permet d'anticiper les adaptations nécessaires avant l'entrée en formation, dans un cadre bienveillant et confidentiel.

3. Analyse des besoins et adaptation des prestations

Lorsque la situation le nécessite, une **analyse individualisée des besoins** est réalisée en lien avec le bénéficiaire.
Selon les situations, des adaptations peuvent être envisagées, telles que :

- Aménagement du rythme ou de la durée,
- Adaptation des supports pédagogiques,
- Modalités d'accompagnement spécifiques,
- Organisation différente des temps d'échange,
- Orientation vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

Les adaptations sont définies en concertation avec le bénéficiaire et formalisées le cas échéant.

4. Limites et orientation

Lorsque l'organisme ne peut pas répondre de manière satisfaisante à une situation spécifique, il s'engage à :

- En informer le bénéficiaire de manière transparente,
- Proposer une orientation vers des acteurs ou dispositifs compétents susceptibles de répondre au besoin(s) identifié(s).

5. Référent handicap

Un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.
Il est chargé de :

- Accueillir et analyser les demandes,
- Coordonner les actions d'adaptation,
- Assurer le lien avec les partenaires externes si besoin.

Pour toute question relative à l'accessibilité des prestations de formation, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : smathos@deux-octobre.fr

6. Confidentialité

Les informations relatives à la situation de handicap sont traitées dans le respect de la confidentialité et de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

7. Amélioration continue

L'organisme inscrit sa démarche d'accessibilité dans une logique d'**amélioration continue**, en tenant compte :

- Des retours des bénéficiaires,
- Des situations rencontrées,
- Des évolutions réglementaires et des bonnes pratiques.

Information

Cette politique d'accessibilité est un document d'information générale.
Les modalités spécifiques d'adaptation sont étudiées **au cas par cas**, avant toute contractualisation.

Ressources clés :

MDPH – Maison Départementale des Personnes Handicapées
AGEFIPH – Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (secteur privé)
FIPHFP– Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (secteur public)
CAP EMPLOI
FISAF - Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes en situation de Handicap Sensoriel et DYS en France